PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 mai 2025

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART		X	Arrivée à 19h07
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA		X	Olivier EVRARD
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE		X	Valentino ALLART
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Claude DUBOIS	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Damien HAIDON	X		

Ouverture de séance : 19h04

Pierre SENECHAL : *Je vous rappelle à tous que nous avons perdu l'un de nos collègues, un compagnon de route qui a fait 2 mandats. Il a perdu ce dernier combat malgré toute la force qu'il y a mis. Je crois qu'on peut tous penser au courage qu'il a manifesté tout au long de cette maladie. En sa mémoire et pour l'honorer, je vous propose d'observer quelques instants de silence.*

Minute de silence.

Pierre SENECHAL *: Je vous remercie. Nous allons passer à l'ordre du jour, donc c'est toujours Sabine Vandomme qui assurera le secrétariat de séance.*

Ordre du jour :

1. Installation d'un conseiller municipal
2. Approbation du PV du 9 avril 2025

3. Marché intercommunal – Le Panier Local
4. Classe de neige 2026
5. Travaux d'extension de la salle de sports – mise à jour de l'avant-projet sommaire
6. Travaux d'extension de la salle de sports – attribution des marchés de travaux
7. Questions diverses

1. Installation de deux conseillers municipaux

Pierre SENECHAL *: Au point un il est inscrit installation d'un conseiller municipal, en réalité ce ne sera pas installation d'un, mais ce sera l'installation de deux conseillers municipaux. Le premier conseiller installé, il s'agit donc du remplacement du poste qui était occupé par Joël. Dans l'ordre de la liste après Joël Laurent venait Isabelle Lefait, elle n'a pas souhaité rejoindre le Conseil, ensuite Bernard Nowiki m'a fait part du fait qu'il déménageait le mois prochain, quant à Cathy Lefrère, elle n'a pas souhaité non plus prendre le poste. C'est donc Claude Dubois qui devient conseiller municipal de la commune de Givenchy-en-Gohelle. Je crois qu'on peut l'applaudir. Je dois vous faire part à moins que tu voulais intervenir maintenant ? Je te donne la parole il n'y a pas de problème.*

19h07 : Arrivée de Valentino ALLART.

Claude DUBOIS : *Merci donc je tenais à vous dire que je suis très heureux d'intégrer le Conseil municipal de notre belle commune au sein du groupe majoritaire. Déterminé, j'aurai à cœur d'accomplir en adéquation avec les convictions collectives du groupe majoritaire ainsi qu'avec mes propres convictions mon mandat de conseiller municipal. Mon souhait aurait été de vous rejoindre mais pas en ces tristes circonstances. Je ferai de mon mieux pour honorer la mémoire de notre ami Joël et pour assurer la continuité de sa tâche. Ce soir et puisque tout, j'ai une pensée émue pour notre ami Joël ainsi que pour ses proches.*
Pierre SENECHAL *: Merci Claude. Et puis il y a un 2ème conseiller à installer, puisque j'ai reçu ce week-end un courrier qu'on m'a demandé de vous lire. Donc je vais lire Alain Dufresne 3 rue Ernest Renan 62 580 Givenchy-en-Gohelle, ça a été reçu par mail le 11/05/25 courrier à Monsieur Pierre Sénéchal maire de la commune de Givenchy-en-Gohelle place Raoul briquet*

Lecture de la lettre de démission d'Alain DUFRESNE.

Pierre SENECHAL *: J'espère que tout le monde a bien noté que la raison est essentiellement interne au groupe minoritaire si d'aventure Madame, Messieurs les conseillers municipaux vous voulez commenter vous avez le droit, mais en tout cas nous, on n'est pas concerné. Donc il faut procéder à l'installation d'un conseiller en remplacement d'Alain Dufresne. On a contacté Madame Sophie Carpentier elle n'a pas souhaité prendre le poste n'habitant plus la commune et donc le suivant sur la liste est Damien Haidon. Bienvenu, c'est un retour aux sources en quelque sorte, je vais donc te remettre ces insignes de conseiller municipal.*
Donc voilà le Conseil municipal est complet.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit est le candidat suivant sur la même liste. La cessation définitive du mandat d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste. Les suivants de liste remplacent les élus démissionnaires dès réception par le maire de ces démissions, sauf si l'intéressé renonce de manière expresse à son mandat, dans les formes fixées à l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément à l'ordre de la liste électorale, Madame Isabelle LEFAIT, Monsieur Bernard NOWICKI, puis Madame Cathy LEFRERE ont été successivement sollicités pour occuper le poste vacant. Tous trois ont adressé leur lettre de démission.
En conséquence, Monsieur Claude DUBOIS rejoint le conseil municipal.

2. Approbation du PV du 9 avril 2025

Pierre SENECHAL *: Des remarques des questions ?*
Jean-Louis WOUTS *: Non.*
Damien HAIDON *: Je suis désolé, moi je ne peux pas voter.*
Pierre SENECHAL *: Je pense que Claude est dans la même situation.*

Vote :

Pour	17	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN
Abstention	2	Claude DUBOIS Damien HAIDON
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 17 voix Pour.

3. Marché intercommunal – Le Panier Local

Pierre SENECHAL : *Le panier local c'est Madame Sabine Vandomme qui intervient.*

Dans le cadre de leur engagement commun en faveur du développement d'une agriculture locale, durable et de qualité, et afin de promouvoir l'accès à une alimentation saine, de proximité et accessible à tous, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) et les communes volontaires ont décidé de s'associer pour créer un marché intercommunal mobile baptisé « Le Panier Local ».

Ce marché vise à soutenir l'économie locale, à valoriser les circuits courts, à favoriser les producteurs et artisans du territoire, à dynamiser l'attractivité des communes, à renforcer le lien social, et à sensibiliser le public aux enjeux de l'alimentation durable.

La commune de Givenchy-en-Gohelle souhaite s'inscrire dans cette dynamique collective et accueillir sur son territoire une 2ème édition de ce marché itinérant.

Conformément à la convention de partenariat établie entre la CALL et les communes participantes, il est prévu la répartition suivante des rôles :

- La CALL porte la conception du marché : mobilisation des exposants, contractualisation, outils de communication, établissement des conventions, planification du marché,
- Les Communes organisent la logistique du marché (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage…) ainsi que les animations,
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (installation de leurs matériels, présentation, mise en avant…),
- Les autres partenaires organisent les animations du marché.

La convention précise également que :

- La commune pourra proposer la participation de commerçants ou d'exposants locaux, sous réserve qu'ils respectent la charte du marché et n'entrent pas en concurrence avec les exposants permanents.
- La CALL pourra, le cas échéant, compléter la programmation des animations à l'aide des exposants.

- Le marché pourra servir de support à des animations pédagogiques ou festives liées à l'alimentation et à l'agriculture durables.

La seconde édition du marché intercommunal « Le Panier Local » à Givenchy-en-Gohelle est prévue pour le vendredi 5 septembre 2025.

La commune proposera plusieurs animations : déambulation du géant Soldat John, groupe de musique, animations sur le miel, en partenariat avec le Département du Pas de Calais.

Il est proposé :

- D'adhérer au marché intercommunal mobile « Le Panier Local »,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la CALL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent,
- De fixer la redevance des exposants à 1 euro par mètre linéaire.

Pierre SENECHAL : *Y a-t-il des remarques, des questions ?*
Jean-Louis WOUTS : *Est-ce que vous avez déjà la liste des exposants permanents ? Est-ce que vous avez déjà des exemples ?*
Sabine VANDOMME : *Oui, il y a toujours une liste d'année en année qui se constitue.*
Jean-Louis WOUTS : *Mais elle vous a été présentée ?*
Sabine VANDOMME : *Non, là pas encore parce que les inscriptions sont seulement en cours.*
Jean-Louis WOUTS *: D'accord. Et au niveau des animations, est-ce qu'il est possible pour certaines associations de proposer leurs services ?*
Sabine VANDOMME *: Tout dépend si c'est lié…*
Jean-Louis WOUTS *: Je pense notamment aux animations musicales notamment.*
Sabine VANDOMME *: Alors là le problème c'est que le dossier a déjà été déposé et en fait on était obligé de mettre vraiment toutes les informations avec chaque association intervenante dans le cadre du panier local.*
Jean-Louis WOUTS *: Sur les exposants, vous n'avez pas…*
Sabine VANDOMME *: En fait, on doit remplir un dossier bien spécifique et on doit attendre que la CALL nous fournisse la 1ère liste des exposants qui ont été retenus car eux ils exposent dans plusieurs lieux. Et ensuite on peut venir compléter dans la mesure où ça ne vient pas en concurrence évidemment avec les exposants déjà retenus.*
Jean-Louis WOUTS *: Ok.*
Damien HAIDON *: Et les groupes de musique sont déjà choisis alors ?*
Sabine VANDOMME *: Oui.*
Damien HAIDON *: Vous pouvez me les donner ?*
Sabine VANDOMME *: Oui, je ne sais plus parce que ça a changé plusieurs fois.*
Pierre SENECHAL *: c'est John du groupe One more kiss.*
Sabine VANDOMME *: Oui c'est ça.*
Bernadette CAMPHIN *: Est-ce qu'il y a moyen de contacter les associations locales quand vous préparez le dossier pour leur demander si elles veulent participer ?*
Sabine VANDOMME *: Le problème c'est que là en termes de délai, ça a été vraiment très très court. Donc on a vraiment été d'ailleurs très limite on a rendu à la dernière minute ce dossier, parce qu'en fait les dates sont prises très rapidement au niveau des communes et donc plus on tarde à déposer la date, moins on a de chance d'être retenu et on avait déjà eu le tour l'année dernière puisqu'on avait candidaté, on n'avait pas été retenus parce que justement on avait voulu prendre un peu plus de temps pour préparer et donc pour ne pas passer à côté cette année on a été au plus rapide.*
Pierre SENECHAL *: Pas d'autres remarques ? On peut passer au vote ?*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Damien HAIDON
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

4. Classe de neige 2026

Dans le cadre de l'organisation de la classe de neige qui aura lieu du vendredi 9 au vendredi 16 janvier 2026 à Saint Jean d'Arves, il est proposé à l'assemblée de fixer les modalités de fonctionnement et de financement du séjour.

Le coût du séjour pour un enfant est fixé par le prestataire Mer et Montagne à 745 euros. Les prestations suivantes sont comprises : transport en autocar grand tourisme, hébergement en pension complète, séances de ski avec l'école de ski française avec location du matériel et forfaits d'accès aux pistes, sortie raquettes, visites guidées d'une miellerie et d'une fromagerie, veillée spéciale « contes et légendes ».

Il est proposé de fixer la participation de la commune au séjour des enfants givenchyssois à 300 euros.

Ainsi le reste à charge des familles sera de 445 euros, avant déduction des différentes actions, pour les givenchyssois et 745 euros pour les extérieurs.
La commune n'interviendra pas pour la prise en charge des enfants inscrits sur dérogation et dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune.
Sont considérés comme givenchyssois, donc payant le tarif givenchyssois, les enfants dont au moins un des parents habite Givenchy (sur présentation d'un justificatif de domicile). Les enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance et confiés à une assistante familiale sont considérés domiciliés dans la commune.

L'association Les Amis des écoles de Givenchy-en-Gohelle contribuera financièrement afin de diminuer le coût du séjour par enfant. Le montant de cette participation sera communiqué en septembre.

Le règlement du séjour se fera via le logiciel *My Périschool* en 1 ou 3 versements.
Il est précisé que les parents séparés ou divorcés peuvent demander le règlement conjoint. Ils seront invités à se rapprocher du service jeunesse.
La commune et le CCAS aura une attention particulière afin qu'aucun enfant givenchyssois ne puisse partir pour des raisons financières.

Il est proposé :

- D'acter le séjour de classe de neige et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec Mer et Montagne.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour la mise en œuvre de cette décision.

Pierre SENECHAL *: Bien, merci Annie-Claude. Des remarques, des questions ?*
Damien HAIDON *: Ça concerne combien d'enfants qui ne sont pas Givenchyssois ?*
Annie-Claude FOURNIER *: Je ne peux pas te le dire, je ne sais pas encore pour le moment.*
Pierre SENECHAL *: Des extérieurs de la commune ?*
Annie-Claude FOURNIER *: Pour les 2 classes, je ne peux pas te le dire franchement.*
Pierre SENECHAL *: Je rappelle, dans chaque demande de dérogation maintenant, même celle qui est donnée en maternelle, il est précisé en bas spécifiquement que la prise en charge pour la classe de neige*

ne sera pas effectuée pour les enfants extérieurs. Les gens ne sont pas pris en traite, ils le savent dès le départ.
***Annie-Claude FOURNIER** : Ils peuvent avoir des aides dans leur propre commune.*
***Pierre SENECHAL** : Jusqu'à maintenant, chaque enfant a toujours eu en tout cas sur Liévin oui sur Vimy oui, sur Angres oui…*
***Damien HAIDON** : Non, c'est pour savoir combien il y avait d'enfants.*
***Pierre SENECHAL** : Je n'ai pas ça en tête.*
***Damien HAIDON** : Si on avait une idée, ce serait bien*
***Pierre SENECHAL** : Nous on a on a aussi aidé des enfants qui étaient scolarisés ailleurs et on a participé ce n'est pas une classe de neige, on a participé au voyage de l'école. J'entends bien les écoles publiques parce que je croule sous les demandes de subventions pour des voyages à la Martinique, à New York.*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Damien HAIDON
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

5. Travaux d'extension de la salle de sports – mise à jour de l'avant-projet sommaire

À la suite de l'étude de sol réalisée dans le cadre du projet d'extension de la salle de sports, il est nécessaire de mettre à jour l'avant-projet sommaire ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Les conclusions de cette étude ont conduit l'architecte à ajuster le cahier des charges selon les recommandations géotechniques. Le rapport présente une étude G2 - AVP visant à définir les principes de fondation en fonction des caractéristiques du sol. Le terrain présente une structure géologique complexe, composée notamment de remblais hétérogènes, d'argiles, de limons et de craie altérée. Les essais menés ont mis en évidence une portance variable des sols, conduisant à recommander des fondations profondes.

Monsieur le Maire présente l'estimation proposée par Monsieur Novelli, architecte :

ESTIMATION	Montant HT
Lot 1 : gros œuvre, compris démolitions	208 806.00 €
Lot 2 : structure en bois	101 119.00 €
Lot 3 : couvertures	60 775.00 €
Lot 4 : bardages	45 519.34 €
Lot 5 : menuiseries aluminium	30 605.00 €
Lot 6 : menuiserie intérieure	83 864.18 €
Lot 7 : installations électriques	49 111.41 €
Lot 8 : chauffage sanitaire	106 703.80
Lot 9 : ventilation	34 545.40 €
Lot 10 : revêtements scellés	18 304.00 €
Lot 11 : revêtements collés	35 504.75 €
Lot 12 : Voiries et réseaux divers	29 662.00 €
Installations de chantier fournies par la commune	0.00 €

Total estimation, Euros HT	804 519.88 €

Ces élements permettent de mettre à jour les dossiers de demande de subvention et de solliciter l'Agence Nationale du Sport sur le dispositif « équipement structurant ».

Il est proposé d'acter la proposition de l'architecte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à sollicter l'Agence Nationale du Sport.

Pierre SENECHAL *: Y a-t-il des questions ?*
Damien HAIDON *: L'AVP (avant projet) est à plus ou moins combien ?*
Olivier EVRARD *: 784.*
Damien HAIDON *: Ils mettent un pourcentage aléatoire soit à moins 10 soit à plus 10…*
Olivier EVRARD *: Je ne l'ai plus en tête. On a pas noté ça moi ce qui nous intéressait c'était de faire baisser l'estimation au maximum.*
Damien HAIDON *: Oui oui, mais c'est pour voir, comme j'ai vu que dans notre commune le budget bloqué était d'1 million et quelques pour la salle des sports, je voulais savoir si ça rentrait dedans ou pas. Il n'y a rien de méchant.*
Olivier EVRARD *: Non, non. On a fait de nombreux aller-retour pour négocier.*
Pierre SENECHAL *: On a fait plusieurs tours, il y a eu plusieurs fois des consultations infructueuses jusqu'à ce qu'on rentre dans les lignes.*
Damien HAIDON *: Ca c'est l'AVP, c'est l'architecte, c'est le montant estimé.*
Olivier EVRARD *: Oui c'est son estimation. On a cherché à tirer les prix au plus bas.*
Damien HAIDON *: Là tu me parles de la commission d'appels d'offres derrière.*
Olivier EVRARD *: Oui pour la suite.*
Damien HAIDON *: Mais ce n'est pas le même point.*
Olivier EVRARD *: Non, non ce n'est pas le même point.*
Pierre SENECHAL *: Lui il fait une estimation, après c'est difficile. Il y a des endroits où son estimation était au dessus, il y a des endroits où il était en dessous.*
Olivier EVRARD *: Et ça s'est bien équilibré dans l'ensemble. Ce qu'il nous disait c'est qu'il ne tombe jamais à l'euro près.*
Jean-Michel HULOT *: C'est entre 10 et 15% effectivement.*
Pierre SENECHAL *: Détails de l'histoire, c'est bien qu'on parle de la salle des sports aujourd'hui. Il me semble que ma mémoire ne me trahie pas, Je crois que c'est Damien qui avait l'idée de faire la salle de sport plutôt que la salle des fêtes en son temps.*
Damien HAIDON *: Elle n'est pas toute jeune la salle des sports. Dommage qu'elle était trop petite.*
Pierre SENECHAL *: Oui, mais bon à l'époque on a fait avec les moyens qu'on avait je suppose.*
Jean-Louis WOUTS *: Une fois l'extension faite on sera à combien de m² ?*
Pierre SENECHAL *: Le nombre de mètres carré sera une fois l'expansion terminée entre 340 et 360 m².*

Vote :

Pour	17	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Damien HAIDON
Abstention	2	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 17 voix Pour

6. Travaux d'extension de la salle de sports – attribution du marché de travaux

Pierre SENECHAL *: Je pense que c'est Jean-Michel.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation pour le marché de travaux d'extension de la salle de sports a été lancée le 10 février 2025.Une partie des lots ont été infructueux. Ainsi 2 nouvelles consultations ont été nécessaires pour obtenir d'autres candidatures, le 28 mars et le 17 avril 2025.
Les prestations font l'objet de 12 lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis les 16 mars, 16 avril et 5 mai 2025 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres :

Lots	Entreprise proposée à l'attribution	Montant HT
Lot 1 : gros œuvre	ROPITAL 17 rue de Monchy Breton 62130 OSTEVILLE	225 170,27 €
Lot 2 : charpente bois	CAMBRAI CHARPENTES Rue D'hem Lenglet B.P N° 3 59295 PAILLENCOURT	76 832,63 €
Lot 3 : couvertures	TANT COUVERTURES 61 bis rue Mademoiselle Carpentier 62420 HULLUCH	63 299,43 €
Lot 4 : bardages	CPS BOIS 407 Rue Camille du Gast ZAC de l'Hermitage 2 59552 LAMBRES LEZ DOUAI	36 912,10 €
Lot 5 : menuiseries aluminium	ALNOR 11 rue Lavoisier ZA la Fontinelle 59112 ANNOEULLIN	22 622,00 €
Lot 6 : menuiserie intérieure	ROPITAL 17 rue de Monchy Breton 62130 OSTEVILLE	90 836,01 €
Lot 7 : installations électriques	HTC ELEC 4 chemin de Saint Martin Bat A 62128 CROISILLES	27 000,00 €
Lot 8 : chauffage sanitaire	VOLPE 99B rue de Tourcoing 59100 ROUBAIX	126 625,26 €
Lot 9 : ventilation	VOLPE 99B rue de Tourcoing 59100 ROUBAIX	40 351,45 €
Lot 10 : revêtements scellés	SAS ASSETTO GREEN 64 rue Jules Juillet 60100 CREIL	18 434,00 €
Lot 11 : revêtements collés	VERET COULEURS DE France ZA des Longs Champs 14 rue Jehan Bodel 62217 BEAURAINS	30 073,50 €
Lot 12 : VRD	PINSON PAYSAGE 14 Rue de l'Europe Bois Rigault 62300 Lens	40 503,97 €

Le montant des travaux s'élève à 798 660,62 euros hors taxes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Il est proposé :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux pour l'extension de la salle de sports aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour attribuer le marché de travaux comme énoncé ci-dessous et donner pouvoir pour la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Pierre SENECHAL *: Allons-y, le débat est ouvert. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?*
Jean-Louis WOUTS *: Sur le lot 8, chauffage sanitaire, en fait quelle technologie a été retenue ?*
Jean-Michel HULOT *: On continue sur la même technologie que celle qui est mise en place. Donc c'est une extension de ce qui est existant avec une ventilation double flux et une pompe à chaleur supplémentaire pour le restant.*
Jean-Louis WOUTS *: D'accord.*
Jean-Michel HULOT *: Il y a une continuité dans la partie vestiaires, tout ce qu'on réaménage reste sur la même technologie.*
Damien HAIDON *: Je suppose que les fondations dont l'architecte a dit qu'elles étaient un peu dans le devis, je suppose que vous avez vérifié ça ?*
Jean-Michel HULOT *: Bien sûr.*
Damien HAIDON *: Il n'y a qu'un truc qui me gêne, c'est l'installation électrique. Sur la partie électricité, il y a écart assez important entre l'estimation de l'architecte et l'appel d'offres. Je suppose que vous avez vérifié avec l'architecte.*
Jean-Michel HULOT *: On a vérifié tous les besoins, oui. Il s'agit une erreur de l'architecte sur son estimation.*
Pierre SENECHAL *: On a trouvé que c'était anormalement bas, on les a appelés. Ils garantissent ce qui est indiqué dans leur réponse.*
Jean-Michel HULOT *: Et ils ne sont pas tellement beaucoup plus bas que tous les autres. Je pense que dans l'estimation il y avait eu mal donne.*
Damien HAIDON *: Tant mieux.*
Jean-Michel HULOT *: Comme pour le lot menuiseries extérieures aussi où l'estimation était plus élevée par rapport aux réponses qui ont été données.*
Damien HAIDON *: Par contre la VRD c'est l'inverse, comme quoi il y a plus d'arbres.*
Pierre SENECHAL *: Est-ce que vous avez d'autres questions ? On peut passer au vote ?*

Vote :

Pour	17	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Claude DUBOIS Damien HAIDON
Abstention	2	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 17 voix Pour

Pierre SENECHAL *: Je vous remercie. N'ayant pas eu de questions diverses, la séance est terminée.*

Clôture de séance : 19h31.

SENECHAL Pierre
Président de séance

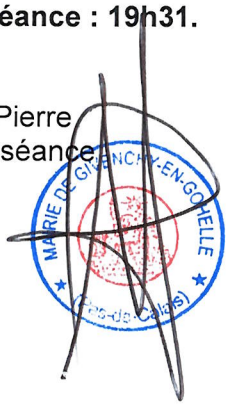

VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance